3 Questions à....

Emmanuel Pierrat

Avocat et écrivain
Conservateur du Musée du Barreau de Paris
Membre du Conseil National des Barreaux
Ancien Membre du Conseil de l'Ordre

(PHOTOS D.R.)

LE M@G DES AVOCATS :

Emmanuel Pierrat, vous êtes le Conservateur du Musée du Barreau de Paris depuis 5 ans : que contient le Musée ?

Emmanuel Pierrat :

Le Musée est situé non loin de l'église Saint-Eustache, dans les caves voûtées de l'Hôtel de la Porte. Cette demeure du XVIIème siècle, qui a conservé le nom de son propriétaire du temps de Louis XIV, est inscrite à l'inventaire des Monuments historiques.

Restaurée en 1980-1981, elle a conservé un beau décor sculpté en façade et

présente à l'intérieur un vestibule sculpté et un escalier en pierre et en bois d'une exceptionnelle qualité.

(PHOTOS D.R.)

Sa visite est une invitation à parcourir plusieurs siècles de l'histoire de France. De multiples œuvres d'art (peintures, sculptures, gravures…) et documents originaux (manuscrits ou imprimés) permettent de faire revivre par le texte et par l'image le Palais de Justice d'autrefois, les magistrats et les avocats de l'Ancien Régime ainsi que les procès révolutionnaires (Louis XVI, Marie-Antoinette).

Le musée met en valeur les destins d'exception d'avocats qui jouèrent les premiers rôles sur la scène politique comme Léon Gambetta et Raymond Poincaré. Il rappelle de célèbres épisodes de notre histoire judiciaire, au premier rang desquels figure naturellement l'affaire Dreyfus « J'accuse ! » : le Musée expose notamment la correspondance et les notes de travail de Fernand Labori, qui fut l'avocat des deux hommes.

D'autres procès sont évoqués, qui ont pour nom Ney, Cambronne, Madame Caillaux, Villain (l'assassin de Jaurès) ou Stavisky. Ce dernier avait monté une escroquerie monumentale à partir du Crédit municipal de Bayonne ; le procès qui en est résulté a été suivi par le peintre Pierre de Belay, dont la veuve a donné à l'Ordre près de 300 dessins, gouaches et peintures permettant d'évoquer le monde judiciaire des années 1930.

Les dernières vitrines du musée présentent les lettres originales d'adieu d'avocats tragiquement disparus pendant la Deuxième guerre mondiale, la Résistance au Palais durant l'Occupation et les notes de plaidoirie de Jacques Isorni pour la défense de Robert Brasillach puis du Maréchal Pétain.

L'originalité du musée réside dans une riche collection de notes de plaidoiries, qui permettent de voir comment travaillaient les avocats, depuis Chauveau-Lagarde (défenseur de Marie-Antoinette) jusqu'à Jacques Isorni. Le visiteur peut ainsi considérer le musée comme un livre très illustré ou comme un album d'images abondamment légendées.

Il appartient à chacun d'y découvrir ou redécouvrir les hommes et les faits du passé, avec peut-être la tentation de se substituer à tel ou tel avocat dans les multiples causes présentées, voire de réformer les jugements d'hier à la lumière des enseignements de l'Histoire.

LE M@G : A quel public s'adresse ce Musée ?

EP :

Le Musée s'adresse aussi bien aux avocats et aux membres de la famille judiciaire qu'au citoyen curieux ou passionné d'Histoire.

Il est ouvert au public les samedis et dimanches de 10h à 17h.

Tarif plein : 12 euros ; réduit : 6 euros.

L'entrée est gratuite aux avocats parisiens avec un accompagnant sur présentation de leur carte professionnelle.

Le tarif réduit est pratiqué pour les avocats hors barreaux de Paris ainsi que pour le personnel judiciaire (sur justificatifs). Des visites guidées (français et anglais) sont organisées pour les groupes (25 pers. max), sur réservation, en semaine et le week-end. Durée : 1h30 – 2h. Tarif spécial cabinet d'avocats : 180 euros (entre 15 et 25 personnes). Contact : 01 44 32 47 48 ou musee@avocatparis.org

Musée du Barreau de Paris

25 rue du Jour - 75001 Paris.
Métro :
Etienne Marcel ou les Halles
Bus : 29, 67, 74, 85.
RER : Châtelet-Les Halles.
Parking du Forum des Halles :
accès au 12 rue Turbigo
Vous pouvez aussi nous suivre sur
Facebook, Twitter (@museedubarreau)
et Google +

LE M@G : Quelles nouvelles actions entreprendrez-vous à l'avenir ?

EP : Le Musée présente :

- une exposition temporaire par an, d'octobre-novembre à mars-avril depuis 2015. Celle en cours jusqu'au 31 mai 2017 sur « Les femmes et justice : les avocates, les magistrates et les criminelles passent à la barre » (exposition qui est accompagnée d'un très beau livre que j'ai signé). La prochaine exposition à partir du 15 novembre sera sur les pièces à conviction.

- des « auditions » mensuelles : le musée invite des auteurs (avocats, journalistes, magistrats ...) à débattre autour d'un sujet sur le thème Justice-Police, le plus souvent en relation avec la sortie d'un ouvrage. Le débat est

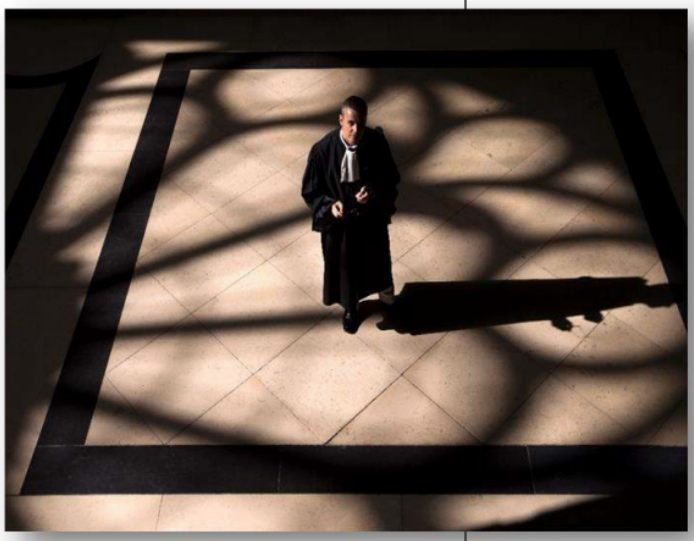

(PHOTO D.R.)

animé par Me Pierrat, Conservateur du Musée.

Ces auditions sont gratuites, un jour de semaine à 18h30. Les livres des auditionnés sont vendus sur place. Elles peuvent être filmées et mise en ligne quelques jours après sur You tube.

Le Musée participe :

- aux événements culturels nationaux (Journées du Patrimoine, Nuit des Musées), parisiens (Avocats dans la Cité, Paris Face Cachée), etc.

- aux événements organisés par des institutions extérieures en prêtant certains documents ou objets : en 2016 nous avons prêté des robes au Barreau de Marseille dans le cadre de l'exposition « La robe fait sa loi » ; exposé des tableaux de De Belay lors du festival Paris Polar (mairie du 13e). Actuellement plusieurs documents provenant du Musée du Barreau sont exposés à la BILIPO* dans l'exposition sur le magazine Détective.

Jacqueline Socquet-Clerc Lafont

Ndlr : *BILIPO : Bibliothèque de la littérature policière

Le Musée du Barreau de Paris vient d'acquérir le portrait de CHAUVEAU-LAGARDE, peint par Césarine Davin-Mirvault.

VOS ARTICLES

Adressez vos articles sous format **WORD** et vos photos couleur haute définition, format **JPG** avec l'indication du nom du photographe, le cas échéant, par courriel à :
Me Jacqueline SOCQUET-CLERC LAFONT avocat@socquet-clerc.fr